

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00288

PLAN DE RELANCE MÉTROPOLITAIN 2021-2023 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION EN DATE DU 18 JUILLET 2022 RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE D'ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON POUR LE FINANCEMENT DE LA RÉFECTION ET DE LA MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 25

Nombre de voix : 106

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Thierry NITCHEU, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,

RECU EN PREFECTURE

Le 07 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240530-D20240028810

Date de mise en ligne : 07 juin 2024

M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU représenté par Mme Françoise BOULAT, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Thierry NITCHEU,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Evelyne ORIOL,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET,
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, Mme Véronique FALZONE,
M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves LECOCQ,
Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND, M. Marc PETIT,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Christian SERVANT, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION EN DATE DU 18 JUILLET 2022 RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE D'ANDREZIEUX-BOUTHEON POUR LE FINANCEMENT DE LA REFECTION ET DE LA MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

CONTEXTE

Par délibération n°2022.00286 en date du 30 juin 2022, le Conseil Métropolitain a approuvé l'attribution d'un fonds de concours de 1 000 000 € à la commune d'Andrézieux-Bouthéon pour la réfection et la modernisation de l'éclairage public.

La convention relative au versement de ce fonds de concours a été signée le 18 juillet 2022.

L'article 5 de la convention précise que :

- la convention prend effet à la date de sa signature par Saint-Etienne Métropole et prendra fin avec le versement du solde du fonds de concours à la commune ;
- la commune doit commencer l'opération dans un délai d'un an à compter de la signature de la convention attributive et doit achever l'opération dans un délai de deux ans à compter du démarrage des travaux ; au-delà, le bénéfice du fonds de concours devient caduc ;
- les demandes de prorogation sont possibles pour motifs justifiés et donneront lieu à un avenant.

Par courrier en date du 09 janvier 2023, la commune d'Andrézieux-Bouthéon a transmis l'OS de démarrage des travaux, en date du 10/11/2022. Ainsi, selon la convention signée le 18 juillet 2022, l'opération doit s'achever au plus tard le 10/11/2024.

Par courrier en date du 25 mars 2024, la commune d'Andrézieux-Bouthéon précise que l'opération fait face à d'importants retards du fait de la nécessaire articulation de l'opération avec le programme de Saint-Etienne Métropole d'intervention sur les voiries, et sollicite une prorogation de la convention d'une année, soit jusqu'au 10/11/2025.

OBJET DE L'AVENANT

Conformément à l'article 7 du règlement administratif et financier pour l'attribution du fonds de concours et à l'article 5 de la convention signée le 18 juillet 2022, les demandes de prorogation sont possibles pour motifs justifiés et donnent lieu à un avenant.

Considérant les difficultés rencontrées par la commune pour la réalisation de la réfection et de la modernisation de l'éclairage public, entraînant un décalage d'un an de la date d'achèvement de l'opération,

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la prorogation de la convention jusqu'au 10 novembre 2025 ;**
- **approuve l'avenant n°1 modifiant la convention d'attribution signée le 18 juillet 2022 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 à la convention d'attribution joint en annexe.**

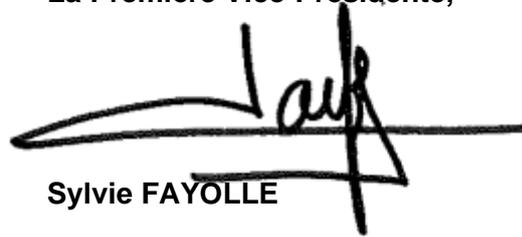
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le secrétaire de séance,**



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE